



## PATRIMOINES ÉCRITS EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

1<sup>er</sup> septembre – 1<sup>er</sup> novembre 2026

### Modalités de participation

Patrimoines écrits en Bourgogne-Franche-Comté est une opération **réservée prioritairement aux bibliothèques publiques, services d'archives, musées ou toute structure responsable de collections patrimoniales écrites, graphiques ou iconographiques.**

Toute autre structure, non détentrice de ce type de collections, pourra valoriser dans son propre établissement des **collections originales** empruntées à des structures patrimoniales.

Tout établissement participant à « Patrimoines écrits en Bourgogne-Franche-Comté » s'engage à :

- **Valoriser des documents patrimoniaux originaux**, les reproductions venant éventuellement aider à la compréhension de ceux-ci ;
- Offrir une **ouverture minimum** de 2 jours par semaine pour les établissements proposant une exposition durant l'opération ;
- Utiliser les supports de communication mis à disposition ;
- Mentionner, *a minima*, le logo de l'Agence Livre & Lecture Bourgogne-Franche-Comté ainsi que l'intitulé de l'opération « Patrimoines écrits en Bourgogne-Franche-Comté » pour tous les documents de communication créés et diffusés par l'établissement lui-même. Logo et visuels seront disponibles dans l'espace dédié à cette opération sur le site de la manifestation ;
- Adhérer à l'Agence Livre & Lecture Bourgogne-Franche-Comté ;
- Répondre au questionnaire bilan à l'issue de la manifestation.